

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC CURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
Indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la C^{ie}

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

CEINTURE DORÉE...

La demande tendant à augmenter le
traitement des députés soulève dans la
presse de toute nuance les plus acerbes
polémiques. Disons tout de suite que les
appréciations portent moins sur le prin-
cipe d'indemnité que sur l'absence de
dignité inconcevable de la Chambre.

A notre époque où, selon un mot cé-
lèbre, la démocratie coule à pleins
bords ; quand les hommes les plus re-
commandables, mais aussi les moins
favorisés de la fortune, peuvent être
appelés à l'honneur de représenter leurs
concitoyens, il est d'élémentaire justice
de rétribuer toutes les fonctions élec-
tives.

Ce principe, d'essence démocratique,
est généralement admis, et c'est à peine

si, de temps en temps, il provoque en-
core les récriminations de quelque Épi-
ménide qui s'éveille.

Il serait même nécessaire de l'étendre
beaucoup plus qu'il ne l'est, et d'attribuer
une indemnité aux fonctions mu-
nicipales, cantonales et départemen-
tales comme on en a attribué une aux
fonctions législatives.

Il tombe sous le sens qu'on ne sau-
rait, sans injustice, exiger des citoyens
qui doivent consacrer leurs facultés et
tout ou partie de leur temps à l'accom-
plissement du mandat à eux confié,
l'abandon de leurs intérêts privés. C'est
exclure, par voie d'élimination, tous
ceux qui aptes à remplir les fonctions
électives, s'en trouvent rejetés pour
vice de pauvreté ; c'est souvent favori-
ser la fortune au détriment de l'intelli-
gence et donner à la richesse un nou-
veau privilège de plus.

A toutes les élections des Conseils
municipaux, cette question se pose, et
malgré l'assentiment de l'opinion publi-
que, elle n'a pas encore été résolue se-
lon la vraie doctrine démocratique, celle
de la rétribution.

Cela dit, nous sommes plus à l'aise
pour critiquer la proposition du gouver-
nement, qui, d'accord avec certains
groupes de députés, demande à la
Chambre d'élever l'indemnité parle-
mentaire du chiffre de 9.000 à celui de
12.000 francs.

Si députés et gouvernement cherchent
à déconsidérer la Chambre, sans espoir
de retour, il faut avouer qu'ils ont
trouvé là un moyen très ingénieux.

Depuis plus de six mois qu'ils siègent,
ils nous obligent à nous creuser la cer-
velle pour savoir ce qu'ils ont fait. Ils
ont renversé Gambetta et forcé le Grand
Ministère à nous montrer ses ficelles.
C'est quelque chose, mais ce peu n'est
pas suffisant.

S'ils n'y prennent garde, Gambetta
reviendra, et il sera d'autant plus fort
qu'ils se seront montrés plus faibles.

Leur vote, si odieusement réaction-
naire à propos de l'envoi des troupes à
Bessèges, leur a aliéné les masses ou-
vrières.

Le soin qu'ils ont de repousser aux
calendes grecques les réformes dont le
pays attend avec impatience la réalisa-
tion, ne contribue guère à les relever
dans l'opinion publique.

Il ne leur restait plus pour se porter
un dernier coup qu'à se montrer aussi
âpres pour leurs intérêts personnels

qu'insouciant des intérêts nationaux.
Il n'y ont pas manqué.

Par la scandaleuse décision qui leur
permet de voyager sur toutes les lignes
de chemin de fer, moyennant une modi-
que retenue de dix francs par mois, sur
leur traitement de députés, nos « hono-
rables » sont devenus, de ce chef, les
obligés des Compagnies.

Il se trouveront donc dans une situa-
tion délicate, et peu digne vis-à-vis de
ces Compagnies lorsqu'ils auront à dis-
custer les grands intérêts qu'elles repré-
sentent.

On se demande par suite de quelle
aberration, la Chambre s'est mise de
gaîté de cœur dans une aussi fautive
position.

Pour compléter la série, il n'est pas
impossible qu'elle ne se vote l'augmen-
tation de traitement qui lui est proposée,
comme don de joyeux avènement. Le
« enrichissez-vous » de Guizot, aura
pour écho le « sauvons la caisse » de
Freycinet.

Frédéric CURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 mars

Les Étrangers en France

M. le ministre de l'Intérieur a été entendu
par la commission de naturalisation et de
séjour des étrangers en France.

La commission ne veut nullement donner
carte blanche au conseil des ministres rela-
tivement au droit d'expulsion. Elle veut, dès
à présent, fixer les cas où le ministre de
l'Intérieur pourra l'appliquer. On ne res-
treindrait pas les droits des préfets des dé-
partements de la frontière.

Réunion de l'Extrême gauche

Dans sa séance tenue aujourd'hui à 2 h.,
l'extrême gauche, sur la proposition de
M. Jules Roche, a donné mandat à son bu-
reau de s'entendre avec les bureaux des au-
tres groupes républicains pour dresser les
listes des candidats à la commission de ré-
vision du règlement.

Le bureau de ce groupe a cru devoir,
étant en fonctions depuis deux mois, don-
ner sa démission. M. Louis Blanc a écrit à
cet effet à M. Barodet une lettre dans la-
quelle il pense que le renouvellement péri-
odique du bureau est chose conforme à l'es-
prit démocratique.

Malgré cette lettre, le groupe a décidé de
rester en fonctions jusqu'après les vacan-
ces de Pâques.

Le Deux-Décembre

La commission des victimes du 2 décem-
bre a décidé de se réunir trois fois par se-
maine. On croit qu'elle terminera ses tra-
vaux à la fin du mois de mars, à moins
qu'elle ne les termine jamais.

Réseau national

La commission chargée d'étudier l'hypo-
thèse de la constitution d'un réseau na-
tional de chemins de fer a entendu l'exposé des
commissaires sur les discussions des bu-
reaux.

L'échange des conversations a confirmé
que la commission est, en grande majorité,
opposée à l'aliénation par l'Etat du droit
de rachat selon le système de M. Léon
Say.

Commission municipale

La commission municipale a adopté le
rapport de M. de Marcère sur la suppres-
sion des plus imposés. Ce rapport sera dé-
posé demain.

Traité franco-italien

La commission sénatoriale du traité
franco-italien a entendu MM. Léon Say et
Tirard, qui ont insisté sur la nécessité d'ar-
river à une entente avant le 15 mai.

La commission nommera son rapporteur
vendredi. La nomination de M. Teisserenc
de Bort est certaine.

Les Diamants de la Couronne

La commission du projet de vente des
diamants de la couronne a conclu à l'adop-
tion du projet, mais elle demande que le
produit en soit affecté à la caisse des in-
valides du travail et non à la caisse des
musées.

Union Républicaine

Les membres de l'Union républicaine, fi-
dèles à la politique opportuniste, font tous
leurs efforts pour chercher à avoir la ma-
jorité dans la commission du budget. Ils ne
reculent devant rien, même pas devant une
alliance avec les droites.

Je puis affirmer que des avances ont été
faites à plusieurs membres bonapartistes.
On leur a proposé de leur donner quelques
places de commissaires s'ils promettaient
leurs voix en faveur des candidats opportu-
nistes.

Certificat d'études

M. Marcoux a lu aujourd'hui en commis-
sion un rapport sur sa proposition con-
ciliant au rétablissement du certificat d'é-
tudes universitaires, qui a été adopté et
sera déposé prochainement.

Victimes du 2 décembre

MM. Talandier, Beauquier, Clovis Hu-
gues, Turigny, Laisant, Barodet, Dutas,
Franconi, Laporte, Leydet, Roselli-Mollet,
ont adressé une protestation, dont voici le
texte, aux membres de la commission de
répartition des indemnités aux victimes du
Coup d'Etat :

« Messieurs,
« Les députés soussignés ont l'honneur
de vous signaler la gravité des décisions
prises par vous, relatives aux indemnités
rés. Vous avez décidé que les victimes

ayant subi des condamnations de droit
commun seraient privées du bénéfice de la
loi de répartition. Aucune stipulation de
ladite loi ne justifie cette exclusion et la
partialité des juges de l'empire à l'endroit
des défenseurs de la loi et de la Constitu-
tion de 1848, quand ceux-ci ont pu se trou-
ver sous le coup d'accusations plus ou
moins sérieuses, nous fait un devoir de
vous prier de revenir sur votre décision.
« Recevez, etc. »
(Suivent les signatures.)

LES JOURNAUX

Paris, 15 mars.

Le Petit Journal dit que plusieurs députés
ont l'intention d'inviter M. Mir à don-
ner sa démission de membre de l'Union
républicaine.

Le Voltaire se plaint qu'une liste eût
été préparée pour la nomination de la com-
mission de révision du règlement par l'Union
démocratique et la gauche radicale et
ne portant aucun nom de l'Union républi-
caine. L'extrême gauche faisait une place
à la droite.

Le Voltaire espère que cette manœu-
vre ne réussira pas.

La Justice veut continuer la politique
radicale, parce que la politique centre gau-
che, qui est opposée aux réformes, amène-
rait le retour de M. Gambetta.

La République française observe, au
sujet du fait cité par le Voltaire, que si
c'est ainsi qu'on entend pratiquer la loi,
c'est préparer les réformes, cette politique
d'élimination n'a pas l'approbation du pays.

Le Journal des Débats dit que la dis-
cussion dans les bureaux, pour la nomi-
nation de la commission du budget, devra
porter sur les principes posés par le gou-
vernement et qu'il faudra accepter ou com-
battre par des raisons tirées de la situation
et de l'intérêt général.

Le Parlement critique vivement la
fièvre d'indemnité dont les corps élus pa-
raissent atteints.

Le Soleil déclare profondément regret-
table le vote du conseil municipal, exul-
tant les Frères hospitaliers et les Sœurs de
charité.

Le Paris Journal dit que le Sénat, en
se montrant sourd au principe de la morale
éternelle, a fait contre la République une
besogne considérable. D'ailleurs, les élec-
tions de dimanche doivent donner du cou-
rage aux conservateurs.

INTÉRIEUR

Paris, 15 mars.

LES TROUPES EN TUNISIE

Dans les conseils du gouvernement, il a
été officiellement décidé que, malgré la
pression exercée par certains députés, le
traitement des troupes expéditionnaires de la
Tunisie n'aura pas lieu.

Le gouvernement s'est convaincu, d'après
les renseignements les plus incontestables,
que, pendant cette période de printemps et
d'été, la surveillance sur toutes nos posses-
sions africaines doit être plus grande que
jamais, et que, en présence des menées
constantes des chefs de l'insurrection et
devant la fermentation tripolitaine, qui a
fini par gagner le Maroc, ce serait com-
mettre une faute irréparable que de dégar-

nir de troupes les points que nous occupons
actuellement en Tunisie.
Le rappel de nos soldats, on en a la cer-
titude, serait suivi immédiatement non
seulement d'une insurrection locale, mais
d'un envahissement de la Régence. Et ce
soulèvement aurait pour conséquence de
mettre en danger toutes nos autres posses-
sions en Afrique.

ORGANISATION DE LA TUNISIE

Une seconde conférence a eu lieu dans la
matinée au même ministère, entre MM. De-
crais, Roustan, Cambon et Herbet, sur
l'organisation de la Tunisie.

M. de Freycinet n'y assistait pas ; il par-
ticipera aux délibérations seulement quand
les points principaux du questionnaire se-
ront arrêtés.

LES AGENTS DE CHANGE

Le tribunal civil a rendu son jugement
dans l'affaire Tavernier, agent de change à
Paris, et Audoin-Dubreuil, agent de change
en province.

Le tribunal a condamné M. Tavernier à
payer à M. Audoin la somme de 235.033 fr.
que M. Tavernier voulait retenir comme
garantie d'un achat de cent actions de l'U-
nion générale à la liquidation du 31 jan-
vier.

AFFAIRE BOIS DU TILLEUL

Les députés et les sénateurs de la Meuse
ont adressé au ministre de la justice une
protestation contre la nomination de M.
Bois du Tilleul comme conseiller à la cour
de Rennes.

Ce fonctionnaire, disent-ils, se serait fait
remarque par son hostilité contre la Répu-
blique lorsqu'il était sous-préfet dans ce
département pendant la période du 16 Mai.

Le garde des sceaux a promis aux repré-
sentants de la Meuse d'examiner le cas de
ce magistrat et de donner satisfaction, s'il
y avait lieu, à leurs réclamations.

TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Une conférence a eu lieu dans la matinée,
au ministère des affaires étrangères, entre
MM. de Freycinet, lord Lyons et Tirard,
au sujet de la reprise des négociations pour
le traité de commerce franco-anglais. Cette
reprise paraît certaine, mais la date n'en
est pas encore fixée.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Anniversaire de la mort d'Alexandre II

Berlin, 15 mars.

L'empereur Guillaume a reçu, à l'occasion
de la mort d'Alexandre II, une lettre auto-
graphe du czar Alexandre III.

L'empereur Guillaume a déclaré à son
entourage que cette lettre l'avait profondé-
ment ému.

ANGLETERRE

Les Nihilistes

Londres, 15 mars.

Le Times apprend de Saint-Petersbourg
qu'à l'occasion de l'anniversaire de son avè-
nement, le czar commuerait en travaux
forcés la peine de mort prononcée récem-
ment contre les nihilistes, qu'il continu-
rait les institutions de Banques de crédit
pour les paysans et qu'il abolirait ou adou-
cirait la répression contre les Polonais.

ITALIE

Mort du directeur de la Banque

Rome, 15 mars.

M. Bombini, directeur de la Banque na-
tionale, étant mort, la Bourse a été fermée
aujourd'hui.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

46

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

A partir de ce moment elle fut l'objet
de soins plus assidus encore.

Bientôt il se fit dans son esprit de sou-
daines clartés.

Mais ce n'était encore que des lueurs
fugitives, semblables à la lumière pro-
duite par l'éclair qui, dans une nuit d'o-
rage, jaillit de la nue déchirée.

L'éclair éteint, la nuit recommença.
Cependant ces échappées lumineuses
ne tardèrent pas à devenir plus fréquen-
tes, et, chaque fois, ressaisissant sa pen-
sée, Gabrielle retrouvait dans les téné-
bres de son cerveau, quelques lambeaux
de souvenir.

Ce travail de l'esprit, cette résurrec-
tion de la raison se faisaient lentement,
progressivement ; et c'est avec un inté-
rêt anxieux que les médecins voyaient
s'accomplir ce phénomène, qui est le
retour à la vie intellectuelle, qui rend
au corps l'âme de dont il était privé.

Un jour, la jeune fille fut soumise à un
dernier et très sérieux examen mé-
dical.

A la suite de cet examen, les méde-
cins déclarèrent que sa guérison était
complète.

Où, on lui avait rendu la raison et
elle retrouvait dans sa pensée tous ses
souvenirs.

Pour en être convaincu, il suffisait de
voir les larmes qu'elle versait, en se
rappelant les douleurs du passé, en pen-
sant à l'enfant qu'on avait arraché de
ses bras.

Près de dix-sept mois s'étaient écoulés
depuis qu'elle avait quitté la maison
d'Asnières.

Bien qu'elle eût beaucoup souffert phy-
siquement, il ne semblait pas qu'elle eût
vieilli.

Elle avait toujours ses magnifiques
cheveux châtain foncé, longs et épais
et on ne voyait pas une seule ride sur
son front uni comme un un marbre poli.

Toutefois, son doux visage devait
garder toujours l'empreinte de latente
maladie dont on venait de la guérir.

Les couleurs de ses joues s'étaient à
jamais effacées. Sa figure d'un blanc
mat avait une rigidité étrange, comme
si les muscles s'étaient détendus ou pa-
ralysés.

On aurait dit le visage d'une morte.
Quand elle parlait, c'était à peine si on
voyait remuer ses lèvres, décolorées
comme les pommettes de ses joues. Seuls
ses grands yeux avaient retrouvé leur
éclat et leur ravissante expression. Ses
superbes sourcils bien arqués et ses
longs cils noirs tranchaient vigoureuse-
ment sur ce blanc d'albâtre, ce qui pro-
duisait un effet singulier.

Gabrielle parfaitement guérie, il n'y
avait plus aucune raison de la garder à
l'hospice. Mais avant de lui rendre sa
liberté, le directeur de l'établissement
avait un devoir à remplir. Il s'occupa
de prévenir le parquet que sa pension-
naire était enfin en état de répondre aux

questions qu'on croirait devoir lui ad-
resser dans son propre intérêt et pour
éclairer la justice.

Dès le lendemain, le juge d'instruc-
tion, accompagné d'un commissaire de
police aux délégations, se présentait à
la Salpêtrière.

La jeune fille fut amenée devant les
deux magistrats.

D'abord elle fut embarrassée, effrayée
et hésita à répondre. Mais le juge d'in-
struction lui parla avec une grande hon-
nêteté et parvint à la rassurer. Ensuite il
lui fit comprendre combien il était im-
portant pour la justice de connaître
exactement tout son passé.

— Ma chère enfant, ajouta-t-il, vous
ne devez rien nous cacher : ce qui peut
vous paraître insignifiant a peut-être
pour nous beaucoup de valeur. Il y a
des coupables il faut qu'ils soient punis ;
mais auparavant ils doivent être mis
entre les mains de la justice. Ce n'est
pas tout, on vous a volé votre enfant ;
qu'en a-t-on fait ? où est-il ? Voilà ce
qu'il faut que nous sachions aussi. Pour
que nous puissions nous rendre votre
enfant, il faut que nous le retrouvions.
Comme vous le voyez, vous avez un
grand intérêt à éclairer la justice.

Après cette petite allocution du ma-
gistrat, Gabrielle se décida à parler.

Elle avait déclaré déjà qu'elle se nom-
mait Gabrielle Liénard et qu'elle était
née à Orléans.

Elle raconta pourquoi et dans quelles
circonstances, ayant eu le malheur de
perdre sa mère, et son père s'étant re-
marié, elle avait été forcée de quitter
sa ville natale pour venir à Paris, où
elle avait trouvé une place de demoiselle
de magasin. Elle raconta ensuite
comment elle avait rencontré et aimé
un jeune homme qui paraissait appar-
tenir à une bonne famille et qui s'était
fait connaître à elle sous le nom d'Octa-
ve Longuet. Elle passa rapidement

sur sa séduction, son abandon au bout
de quelques mois, et mentionna seule-
ment son horrible douleur quand elle
découvrit qu'elle allait devenir mère.

Elle continua son récit en faisant con-
naître son existence, avenue de Clichy,
où, honteuse et voulant cacher sa faute
à ceux qui la connaissaient, elle s'était
réfugiée dans une mauvaise chambre
d'hôtel meublé. Alors elle parla de la
sol-disant madame Trélat, qui était ve-
nue la trouver dans son taudis et s'était
présentée à elle comme la mandataire
d'une baronne très riche, très généreuse
et très bonne, qui avait fondé à Paris
plusieurs maisons de bienfaisance et
qui s'intéressait particulièrement aux
malheureuses jeunes filles séduites.

Le juge d'instruction l'interrompait
souvent pour lui poser une ou plusieurs
questions, auxquelles elle répondait le
mieux qu'elle pouvait.

Assis à une table, ayant du papier
devant lui, le commissaire de police
suivait le récit de la jeune fille, et écri-
vait certains détails pour ainsi dire
sous sa dictée.

Elle se rappelait encore qu'elle avait
poussé un grand cri, qu'il lui avait sem-
blé que le parquet s'effondrait sous ses
pieds et qu'elle était tombée à la ren-
verse.

C'était tout. Elle ne retrouvait rien
dans sa mémoire de ce qui s'était passé
ensuite.

AUTRICHE

Triple alliance

Vienne, 15 mars.
Les journaux officiels célèbrent hautement l'établissement d'un entente entre l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie.
Le gouvernement italien a envoyé l'ordre à tous ses représentants dans la péninsule des Balkans de soutenir le gouvernement autrichien.

GRÈCE

Crise ministérielle

Athènes, 15 mars.
M. Tricoupi présentera aujourd'hui au roi la liste d'un nouveau cabinet.
Les ministres prêteront serment dans l'après-midi.
On assure que le ministère sera constitué ainsi :
M. Tricoupi, président, chargé des affaires étrangères et provisoirement de l'intérieur ; M. Carassakaki, à la guerre ; M. Rhouko, à la marine ; M. Caliga, aux finances ; M. Rialli, à la justice ; M. Lombardo, aux cultes et à l'instruction publique.

Voir les dépêches de dernière heure à la troisième page

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 15 mars 1882.

Mon cher Directeur,
La situation actuelle, à selon moi, une très grande analogie avec celle d'un accusé passant devant la cour d'assises.

« J'aurai ta tête, s'écrie le procureur-général. »

« Non, tu ne l'auras pas, répond l'accusé. »

« Si, j'aurai, riposte le vengeur de la société, j'ai des moyens à moi pour l'obtenir. »

Et l'accusé, convaincu, malgré son innocence qu'il sera décapité, fait son acte de contrition et déclare que ne voulant pas prolonger outre mesure les débats publics, il enverra prochainement sa tête, soigneusement enfermée dans une caisse à celui qui a juré de l'obtenir par tous les moyens possibles ou impossibles.

Cependant le jury se prononce, il a reconnu l'innocence de l'accusé et à sa grande satisfaction lui restitue sa tête.
Ici, l'accusé est comme toujours le déshérité de la fortune, le paria, je dirai même le forçat du tissage mécanique.

L'accusateur, celui qui se pose en vengeur de la société, c'est Dupuy, Brechard, Michalon, Serol et autres frères fouteurs du prolétariat ; le jury c'est l'opinion publique.

Le jury s'est prononcé, il acquitte l'accusé, et dans son verdict trouve le moyen de flétrir la conduite de l'accusateur ce qui n'empêche pas ce dernier de se retrancher sur sa chaise percée et de lancer plus que jamais du haut de ce siège ses foudres contre le malheureux.

Cette situation est-elle juste ! Non : il y a quelque chose d'anormal dans cette manière de faire, qui émane d'un despotisme intolérant et qui prépare les rançunes de l'avenir.

MM. les fabricants sont vraiment coupables en ce moment, en voici une nouvelle preuve.

LE TARIF BELUZE

Ainsi que vous le disais ma dépêche d'hier soir, les ouvriers acceptent comme base les tarifs de la maison Beluze frères. Cette maison n'est pas en grève ; elle travaille, et, par conséquent, ne travaille pas pour le seul plaisir de faire travailler ses ouvriers, elle doit avoir évidemment un bénéfice sur ses produits.

Les ONZE sont-ils donc moins intelligents que MM. Beluze s'ils ne peuvent suivre les mêmes tarifs ?

LES PATRONS

C'était prévu ; ils refusent les tarifs Beluze, et appuient leur refus sur des considérations dont ils ne veulent jamais entendre parler quand elles viennent des ouvriers.

Cela ne change en rien l'opinion publique qui est, depuis longtemps fixée à leur égard.

M. le préfet de la Loire les a vus ce matin, et je suppose que le refus des patrons d'accepter les tarifs en vigueur dans une autre usine, a dû lui donner la mesure exacte de la prétendue attitude conciliatrice de ces corsaires du travail.

J'ai la certitude que les ONZE ne comptent que sur la misère, sur la faim pour déterminer les ouvriers à rentrer ; ils ont même retiré les concessions précédentes et ont déclaré s'en tenir aux tarifs qu'ils ont élaborés, sans vouloir dorénavant y changer un iota.

LES OUVRIERS

Ils sont en ce moment à la sous-préfecture ; ils déposent leur tarif personnel et l'opposent à celui des patrons.

Il y a peu de différence, mais comment faire pour déterminer un patron à abandonner à ceux qui font sa fortune une légère partie de ses bénéfices ?

Il serait plus facile de décider un lapin de se jeter sur un bouledogue.

Les ouvriers sont résignés, et le jour où ils rentreront, que de haïnes n'auront pas recueillies les onze tigres qui désoient en ce moment la ville de Roanne.

Je vous ai envoyé, hier le portrait de l'un d'eux ; j'ai consenti, sur la demande qu'il m'en a été faite, et tous jours afin de ne pas entraver une conciliation, à vous priver de pas le publier, jusqu'à nouvel ordre ; je le regrette aujourd'hui.

Je vous en enverrai d'autres, avec prière de les publier ensemble ; il me paraît logique de laisser aux lecteurs du *Reveil* un aperçu du caractère de ces messieurs, dont la plupart réalisent

plusieurs des types décrits par Paul de Kock, du joyeux mémoiriste.
Réunion publique, demain, à 9 heures, à la salle de Venise.

Henry LAPEYRE.

SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 1^{re} liste, 341 65
27^e et 28^e listes versées par le citoyen Louis Camet, 50
Collecte faite chez Colombet, versée par F. F. 1
Cueillette faite parmi les seigneurs pompiers d'Annonay, versée par Nicoas Emmanuel, 3 75
Total de la 16^e liste, 335 83

Sommes reçues en dehors de la localité
Marseille, du citoyen Ledne, 60 fr. ; Thizy, du citoyen Pargny, 86 fr. 40 c. ; Paris, du citoyen Chavaron, 17 fr. 50 c. ; Roanne, des citoyens Grand-Tenit, 4^{er} versement, 32 fr. 2^e versement, 20 fr. 10 c. ; Brest, comité de propagande, 20 fr. ; St-Etienne, Comité médical, 15 fr. ; Lyon, Garnier, 32 fr. 70 c. ; Paris, cercle des Egaux, 40 fr. ; Paris, le Citoyen, 14^e envoi, 870 fr. ; Paris, le Proletaire, 3^e envoi, 498 fr. ; Tarn, du citoyen Perla, 47 fr. ; St-Etienne, collecte dans une conférence, 9 fr. 30 c.
Le concert qui a eu lieu à Thizy le samedi 11 mars, aux Halles, au profit des victimes de la grève de Roanne, a produit la somme de 110 fr. 90 c.
Le citoyen Charasse, a remis au comité central la somme de 21 fr. 05 c. Produit de la liste de Thizy, 372 fr.

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 18, Roanne.

GRÈVE DES OUVRIERS CORDIERS

Toute la corporation des ouvriers cordiers de la ville de Lyon a, par un vote unanime, devant le refus de MM. les patrons d'accepter notre nouveau règlement, qui est de maintenir notre salaire actuel, mais que la durée de notre travail soit de 10 heures au lieu de 11, soit une heure de diminution par jour, seule la maison Silvan, avenue de Saxe, 70, a accepté notre règlement.

La Commission exécutive siégera tous les jours, de 9 heures à 11 heures, et de 2 à 6 heures, au siège de la chambre syndicale, grande rue de la Guillotière, 193.

Le secrétaire de la grève, L. MARXAY.
Nota. — Les correspondances et les souscriptions doivent être adressées au citoyen Bourdon, au siège de la chambre syndicale.

Nous prions tous les ouvriers cordiers des villes et des villages de ne pas se diriger sur Lyon jusqu'à nouvel ordre.

BANQUE DE LYON & DE LA LOIRE

ENFIN !!!
Le général est retrouvé !
Nous recevons de Saint-Petersbourg une dépêche ainsi conçue :

« Marron à REVEL — Lyon de Saint-Petersbourg. »

« Général pas général — était em-ployé statistique, — appointment, 1500 francs, — renvoyé pour vol, — s'est un Polonais pour figurer général dans montre d'émancipation russe. Etais payé cent francs heure après réalisation bénéfices. »

« Signé : MARRON. »
Une deuxième dépêche, arrivée de Londres, était jointe à la première ; nous la transmettons textuellement à nos lecteurs :

« Détective à Marron — Petersbourg de Londres. »

« Général pas général, général tout de même, commande légion pick-pockets Londres et part Paris. »

« Signé : DETECTIVE. »
Nous ajoutons, pour la satisfaction de nos lecteurs et des gens qui se sont laissés prendre à cette exhibition, les renseignements suivants que nous transmet notre correspondant de Paris, auquel nous demandons des détails plus circonstanciés :

« On annonce qu'une bande de polonais, venant de Lyon, se dirige sur Paris et doit y rejoindre une légion de pick-pockets venant de Londres ; le préfet de police, M. Carnescau a donné ordre de doubler les postes de gardiens de la paix et le nombre d'agents de la sûreté ; plusieurs députés, justement effrayés, ont préparé une demande d'urgence pour l'établissement immédiat d'un cordon sanitaire à nos frontières. »

« On ajoute, en tremblant que le trop fameux belge T'Kindt doit promptement se joindre à la troupe. »

Nous donnons ces renseignements sous toutes réserves et tiendront avec empressement nos lecteurs au courant des événements.

Le Salon

M. Vernay. — *Fruits et fleurs*. — M. Vernay est un coloriste puissant et vrai. — Il possède des colorations qui peuvent rivaliser avec la nature, et nul mieux que lui ne sait peindre ces fonds clairs et forts si bien en harmonie avec son tableau.

La composition est toujours originale, la couleur vibrante, mais la forme... Nous nous contenterons de quelques pétales, une seule fleur un peu plus poussée ; il me semble que cela ne gâterait rien.

M. Louis-Marie Chevallier. — *Saint Benoît, retiré solitaire dans les rochers de Subino combat les obsessions de la chair en se roulant dans les épines*. — Voilà un tableau, ma foi, fort bien peint. La figure est bien dessinée, le paysage est simple, sacrifié à propos et parfaitement exécuté, mais pour Dieu, l'idée est grotesque.

Pauvre saint Benoît ! Solitaire ! C'est gênant ; mais dans des épines ! Mon pauvre vieux ! Cela passera ; il ne faut pas comme cela abîmer le bien du bon Dieu.

M. Arlin. — *Lever de la lune*. — L'effet est bien rendu. Le soleil à peine a-t-il disparu que la lune montre au-dessus de la terre sa large figure rubiconde ; on sent bien que la lumière du jour s'en va et fait place aux reflets de la nuit qui commencent à effleurer la cime des roseaux.

Mais de grâce, pourquoi un cadre noir. Bannissez ce ton là de votre palette.

Le second tableau de M. Arlin a aussi une excellente impression. — C'est toujours très sincère, et ce sont l'éclat de la nature ; mais je le trouve moins bien exécuté. Les rochers sont un peu noirs et isolés. Les eaux, d'une forme ronde monotone. — Cela gagnerait beaucoup à être simplifié.

M. Barriot. — *Pierrot*. — Je ne sais trop ce qu'il peut faire depuis le temps que je le vois à cette lucarne. Il est probable qu'il regarde passer les masques. L'idée est drôle et bien rendue.

M. de Belair. — *Judith et Holophérne*. — Ce tableau est de beaucoup au-dessus de ceux que M. de Belair nous a donnés jusqu'à présent. Néanmoins, il me semble que le côté dramatique est absent ; Holophérne est beaucoup trop le modèle de l'atelier, et Judith manque d'allure.

Je préfère la baigneuse quoiqu'elle rappelle un peu l'Henner de l'année dernière. Le profil perdu est très fin, et si c'était peut-être un peu plus fermement se serait vraiment une très bonne chose.

M. Bauer. — *Armes, nature morte*. — Ce ne sont point les premières armes de M. Bauer, elles sont bien peintes, mais, grand Dieu, voilà encore un cadre noir qui donne à ce tableau un air de deuil qui me chagrine.

M. Frappa. — *Portrait de M^{me} la comtesse de L...* — M. Frappa nous a habitués à la bonne peinture et ce portrait est certainement très bien peint ; il y a des colorations de gans blancs et d'éventail très réussis. Je fais toutes mes excuses à madame la comtesse : tout d'abord, j'en avais prise pour ma blanchisseuse, — qui est du reste une bien belle personne.

Thurner. — *Le Retour de la Halle*. — A première vue, j'ai été séduit par le tableau ; il y a un entrain de facture surprenant ; mais après examen, je crois qu'il y a plus d'habileté de main que de talent. Les fonds sont lourds, les ombres sont égales et dans la note dominante, la courbe, les ombres ne sont pas les ombres des lumières, il y a là un je ne sais quoi de discordant qui est loin d'être à sa place. — Sa composition est malheureuse. Des radis trop petits.

Bref, M. Thurner nous a donné mieux que cela. C'est très habile, mais voilà tout.

M. Hengelin. — *Toujours des vieux tableaux neufs*. — Ce qui est inspiré des maîtres est bien, les ciels, je suppose ; mais les premiers plans sont minces et manquent de forme.

M. Roman. — *Paysage*. — M. Roman est un coloriste et un chercheur. Sa marine transformée est meilleure que l'année dernière, elle est plus colorée. Est-elle nature, cette coloration ? That is the question.

J'ai peur que M. Roman lui-même ne soit pas sûr d'avoir vu ainsi la nature, mais que ce genre de coloration soit le produit d'un raisonnement plus ou moins scientifique dont il ne faudrait pas abuser.

Le second tableau est aussi très bien et il a les qualités de plein air que M. Roman excelle à mettre dans ses toiles.

M. Darche. — *Clair de lune*. — Ce tableau de petite dimension est placé haut. Ajoutez à cela l'effet naturellement sombre de la nuit, il est impossible de bien voir. Cela me paraît très sincère : j'ai bien vu briller la lune à cette lumière argentée, mais les effets de lune ne sont pas des tableaux d'exposition.

(A suivre). M...

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

Le projet de tunnel sous la Manche est actuellement, en Angleterre, l'objet de discussions sérieuses ; il a trouvé un grand nombre d'adversaires qui craignent une invasion plus ou moins éloignée de la part de nos voisins.

que la construction d'un tunnel serait de la part de l'Angleterre, « une monstrueuse absurdité. »

Quatorze ingénieurs anglais, parmi lesquels sir John Hawkshaw, Grampton et Bergeron, viennent de visiter les travaux préparatoires du tunnel sous marin, en compagnie de M. Raoul Duval et de M. l'ingénieur Breton.

Ils ont trouvé que les travaux étaient parfaitement conduits.

On va prochainement monter une nouvelle machine à perforer d'une grande puissance.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE DANS L'ÉTAT ACTUEL ET L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

L'esprit de critique n'est pas l'esprit de négation, ni même de doute systématique, mais l'esprit d'examen.

L. FIGUERE.

L'application de l'électricité à la production de la lumière a fait de nos jours un progrès incontestable ; bien que nous n'ayons à enregistrer aucun fait matériellement neuf, puisque le principe dérive toujours de la découverte de Pictet et Clark ; soit, l'alimentation par influence d'un électro, auquel on imprime un mouvement de rotation en présence d'un faisceau aimanté. Cet appareil, multiplié et considérablement perfectionné par Nollet, a servi à construire la machine dite « de l'Alliance », employée dans certain phare de notre littoral. Ce même appareil, plus réduit et légèrement modifié par Siemens, sert à produire de la lumière sur les places publiques et dans les théâtres. Nous allons entrer dans quelques détails relatifs à divers appareils.

La machine dite de l'Alliance se compose de huit séries de cinq faisceaux de lames aimantées, en forme de fer à cheval disposés cylindriquement sur un bâti en fonte. Sur un axe horizontal de fer allant d'un bout à l'autre du bâti, sont quatre disques de bronze correspondant aux intervalles ménagés entre les faisceaux ; chaque disque porte sur sa circonférence seize bobines à douze fils de 10 m. 50 au lieu d'un seul, ce qui fait gagner en quantité d'électricité et diminue la résistance, la longueur totale du fil est de 8,064 m.

Ces bobines disposées à la suite les unes des autres représentent des éléments de piles montées en série ; elles portent au centre un cylindre de fer doux au lieu d'un barreau plein, ce qui diminue la persistance d'alimentation.

Une courroie sans fin, mue par une machine à vapeur, s'enroule sur une poulie fixée à l'extrémité de l'axe qui porte les bobines. L'expérience a démontré que pour avoir le maximum de lumière, la vitesse doit être de 225 tours par minute ; cet appareil est celui qui a été appliqué au phare qui éclaire l'entrée du port de Marseille.

Pour l'éclairage d'une place publique ou d'un atelier, on emploie un appareil reposant exactement sur le même principe, mais plus petit de volume ; les électros au nombre de huit, sont montés sur deux rangs cylindriques et les bobines renferment les tubes de fer doux placés au centre, sont mues par un arbre de couche auxquelles elles sont fixées ; cet arbre doit faire 740 révolutions par minute.

Mais cet appareil a l'inconvénient de donner un courant intermittent ; pour avoir plus de fixité dans la lumière on y a joint un appareil de Ladd, dont la description ne pourrait se faire sans figure.

Nous dirons seulement que ce dernier est obligé d'opérer 1250 tours par minute, que cette énorme vitesse a l'inconvénient de développer une grande quantité de chaleur produisant une résistance de l'électricité, à laquelle on remédie partiellement en faisant circuler un courant d'eau froide dans un tube de caoutchouc, ayant un certain nombre de spires autour de l'appareil.

Un des grands perfectionnements consiste dans le greffage qu'on est arrivé à produire sur le conducteur principal ; toutefois, il est limité et on obtient une bonne lumière en alimentant seulement trois foyers avec la combinaison des deux appareils désignés ci-dessus.

Le régulateur des croyons repose sur le même principe que celui employé il y a trente ans par Duboscq, c'est toujours un barreau de fer doux, glissant dans une bobine de fil isolé, mais il fonctionne beaucoup plus régulièrement que les anciens, grâce à une grande délicatesse de construction, ce qui le rend susceptible de s'adapter rapidement sous l'influence des intempéries ou des vapeurs acides d'un atelier. Malgré tous ces inconvénients, il y a un progrès indiscutable au point de vue scientifique.

Mais si nous passons à la question économique et réellement pratique, il n'en est plus de même : Ainsi la machine Nollet employée dans les phares, coûte 8,000 francs et exige une machine à vapeur de quatre à cinq chevaux. Ici la dépense n'est pas à discuter en raison des intérêts considérables qu'il s'agit de protéger.

Mais pour l'éclairage d'une rue ou d'un atelier, c'est une autre affaire ; établissons approximativement le prix de revient pour le fonctionnement de trois foyers : Une machine réduite de Nollet, 1250 fr. ; un appareil de Ladd, 800 fr. ; trois régulateurs à 250 fr. 750 ; une machine à vapeur de quatre chevaux, 2000 fr. ; total, 4,800 fr., plus un homme intelligent pour régler la marche des appareils.

Nous ne parlons pas des frais de canalisation ; de l'usage des crayons ; des lanternes spéciales et de leur entretien délicat ; de l'inconvénient d'une rupture de fil qui produirait les ténébreux.

Observons aussi que les machines à vapeur nécessaires à ces trois foyers, dans un travail de cinq heures, consomment 50 kilos de houille, lesquels

étant distillés produiraient en moyenne 13 mètres cubes de gaz.

On voit que le système n'est, pas pratique, mais l'engouement du public n'aurait servi qu'à stimuler le zèle des compagnies de gaz, que ce serait déjà un grand bien : nous avons le bec à couronne qui est un progrès ; il se compose de huit becs papillon, placés dans une double corbeille de cristal, entre les parois de laquelle se fait un actif courant d'air. La consommation par heure est de 1400 litres de gaz et 1200 litres d'air ; il a un défaut, celui de fournir une flamme oscillante et fumeuse ; il sera promptement détonné par le bec perfectionné de Siemens qui absorbe la fumée fixe et blanche, d'un pouvoir éclairant plus considérable sans augmenter sensiblement les dépenses : 1.600 litres à l'heure.

Il n'y a qu'une objection à faire à cette lanterne, c'est l'effet désagréable à l'œil, de la cheminée absorbante, qui pourra sans doute être modifiée ; comme résultat il est magnifique.

Quant à la lumière électrique, elle ne pourrait se populariser qu'autant qu'on trouverait le moyen de scintiller, sans frais, l'électricité de la nature. Mais ce problème nous paraît aussi difficile à résoudre que celui de la navigation aérienne.

Croyez nous, lecteurs, tant de bruit va s'éteindre, après si maigre résultat, il se fera certainement un long silence...

Actionnaires du gaz, dormez en paix.

BOULADE.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 15 mars, 10 h. 30 du matin.

Les courants supérieurs continuent à souffler d'entre sud et sud-ouest au-dessus de nos régions et maintiennent dans les lieux élevés, une température peu variable, tandis que les oscillations diurnes du thermomètre sont très fortes à la surface du sol.

En effet, nos observations de température donnent ce matin :

Mt Verdun. St-Genis. Parc
Maximum du 14 - 14.0 - 14.0 - 14.0 - 14.0
Minimum du 15 - 14.0 - 14.0 - 14.0 - 14.0

On voit que l'oscillation diurne est de 15.0 au Parc, 13.5 à St-Genis et 6.5 au Mt Verdun ; elle décroît donc quand l'altitude augmente.

Temps probable : Assez beau, brumeux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

THÉÂTRES

LE TRIBUT DE ZAMORA

Hier devait avoir lieu au Grand-Théâtre la première représentation du *Tribut de Zamora*.

Le public nombreux qui s'était fait un plaisir d'assister à cette solennité, s'est trouvé au milieu d'une véritable émeute.

Au moment où le rideau allait se lever sur le premier acte, le régisseur, M. Morier, est venu annoncer que Mlle Finken se trouvant indisposée, ne pouvait chanter. Ces paroles ont été le signal d'un vacarme épouvantable ; comme pour la *Favorite* on a protesté, on a hurlé, on a empêché la représentation.

Le régisseur a dû parlementer longuement et en référer à l'administration, selon l'usage habituel.

Le tapage n'a pas duré moins d'une heure ; le spectacle qui devait commencer à 7 heures 3/4, ne l'était pas à 9 heures.

Enfin devant l'insistance et les menaces du public, M. Morier vient annoncer que la direction avait l'honneur d'annoncer que la représentation serait gratuite et servirait ainsi de répétition générale.

Conséquemment les spectateurs ont été priés de se faire rembourser le prix de leurs places, ou de les conserver pour aujourd'hui. La véritable première du *Tribut de Zamora* devant avoir lieu ce soir.

Un assez grand nombre de spectateurs quitteront leurs places, la plupart restèrent.

L'heure avancée, le régisseur vint de nouveau annoncer que la représentation finirait au troisième acte.

Après toutes ces explications, le public parut se calmer et la répétition, puisqu'il fallait l'appeler ainsi, put continuer au milieu d'un calme relatif.

Ces scènes sont véritablement déplorable pour une ville de l'importance de la nôtre.

Nous nous expliquons difficilement comment la direction n'a pu prévoir cet incident.

Puisque Mlle Finken était dans l'impossibilité de chanter, pourquoi n'avoir pas changé le spectacle, au moins à 6 heures du soir ? On aurait ainsi sauvé une recette et évité les scandales qui ont signalé la représentation d'hier.

Ce qui s'était passé pour la *Favorite* aurait dû servir de leçon.

Ce soir, si Mlle Finken est rétablie, on redonnera le *Tribut de Zamora*.

J. DAVERNY.

ALCAZAR

La grande fête de nuit de samedi dernier a été splendide : salle comble, entrain superbe, succès d'enthousiasme pour Antony Lamotte, toujours jeune, plein de feu et de brio depuis 29 ans consécutifs qu'il vient nous voir et jeter la gaité parmi nous.

Il avait cette fois une rude bataille à livrer, et de redoutables adversaires avec lesquels se mesurer : Métra escorté de deux étoiles parisiennes de première grandeur, Damaré et Prevot, trois contre un.

La jeunesse lyonnaise a montré une fois de plus à son chef d'orchestre populaire ses vives et constantes sympathies. L'orchestre électrisé a fait merveille, et le riche répertoire du maestro a été acclamé par des braves unanimes.

Samedi prochain, quatrième bal.

SPECTACLES DU 16 MARS 1882

Grand-Théâtre.

7 h. 3/4. — Le *Tribut de Zamora*.

Théâtre des Célestins.

7 h. 3/4. — L'Écureuil, comédie-vaudeville.

Le Monde ou l'on s'ennuie.

Alcazar (Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué.

CHRONIQUE LOCALE

Une récente circulaire du ministre de la guerre astreint à des revues d'appel les hommes dits à la disposition et les hommes classés dans les services auxiliaires.

Ces revues consistent dans un appel fait au chef lieu de canton le jour où le conseil de révision se réunit pour procéder aux opérations relatives à la formation de la classe. L'heure est indiquée par des affiches apposées par les soins des préfetures. Pour Paris, des affiches spéciales convoquent les intéressés aux bureaux de recrutement dont ils dépendent, et ceux qui ont tiré au sort dans les départements, à l'hôtel de l'intendance, rue de Grenelle.

Les hommes convoqués doivent être munis de leur livret individuel. Tout manquement à l'appel entraîne une peine disciplinaire.

Hier matin, une rencontre s'est produite à la gare de Givors-Canal, au lieu dit de la Lône, entre deux trains de marchandises.

Trois wagons ont déraillé sur les aiguilles de la bifurcation de Chasse, ce qui a obstrué les deux voies.

Les trains entre Perrache et Givors ont dû, momentanément, passer par Chasse, en empruntant la grande ligne.

Le nommé Martin Vieux, âgé de 31 ans, garçon boulanger, demeurant rue Mazenod, 36, a mis volontairement fin à ses jours en s'asphyxiant à l'aide d'un réchaud rempli de charbon de bois.

Une femme âgée, la nommée Marguerite Genin, dévideuse, a fait hier matin une chute sur le trottoir de la rue Saint-Polycarpe.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Fessy, rue Vieille-Monnaie, elle a été reconduite en voiture à son domicile, rue des Tables Claudiennes, 53.

Ses contusions n'ont aucune gravité.

Un ouvrier maçon, le nommé François Lapiere, qui était occupé hier à travailler au barrage de la Mulatière, est par suite d'un faux pas, tombé dans la Saône.

Il aurait infailliblement péri sans le dévouement de ses camarades qui se sont précipités à son secours.

Il a été par leurs soins reconduit à son domicile.

Une collision s'est produite avant-hier soir, vers 7 heures 3/4, sur le quai Saint-Vincent, à hauteur du numéro 36.

M. Jean Boccannier, cultivateur à Venissieux, a heurté avec sa voiture le tramway 78 qui allait en sens inverse.

Il en est résulté un léger choc qui a occasionné aux deux véhicules des dégradations sans importance et un retard de quelques minutes seulement.

Dans la soirée d'avant-hier, vers six heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave du nommé Pilet, serrurier, demeurant cours Morand, 54 56.

On croit que le feu a été communiqué par des étincelles qui auraient jailli de la forge et qui, passant au travers du plancher disjoint, sont tombées dans cette cave et ont enflammé un amas de paille et de papier qui s'y trouvait.

Les dégâts sont insignifiants, le feu ayant été éteint à la première alarme.

Hier, à 3 heures du soir, un cheval attelé à une voiture de remise, appartenant à M. Augsburg, s'est abattu à l'angle de la place Bellecour et de la rue Gasparin.

Dans sa chute, il a cassé ses deux brancards.

Cet accident avait occasionné sur la voie publique, un nombreux rassemblement.

Le sieur Guillaume G... a été écroué sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur la personne de sa propre fille, âgée de 16 ans.

On se rappelle le vol commis, il y a quelques temps, au préjudice de M. Darnour, avoué, vol accompli dans des circonstances que nos lecteurs n'ont point oubliées.

Un individu, que l'on soupçonne en être l'auteur ou l'un des auteurs, car tout porte à croire qu'ils étaient plusieurs, vient d'être arrêté par les agents de la sûreté.

C'est un nommé Hamlet, qui a subi déjà plusieurs condamnations.

Il a été trouvé nanti d'une somme très importante, dont il n'a pu justifier la provenance.

Après avoir subi un premier interrogatoire, il a été écroué à la permanence.

Les agents de la sûreté ont procédé, avant-hier, à l'arrestation d'un sieur Louis Vincendon, âgé de vingt ans, employé à la compagnie du Gaz.

Cet individu est prévenu d'avoir dans la journée du dimanche, 12 courant, volé à l'aide d'escalade et d'effraction, une somme importante dans les bureaux des receveurs de ladite compagnie, rue de Savoie, n. 7.

Il a été écroué à la disposition de M. le Procureur de la République.

Deux traits de probité : MM. Massonnet et Denias, employés, ont déposé au bureau de police du quartier des Terreaux, un portemonnaie renfermant une somme de 91 fr. 5 cent.

qu'ils ont trouvés sur la voie publique.

Une sacoche contenant 2,000 fr. a été trouvée, hier soir, dans le compartiment d'une voiture, par le nommé Colombani, employé de service du petit entretien de Perrache.

Il a déposé sa trouvaille au bureau des objets perdus, où son propriétaire l'a retrouvée.

Mairi du 2^e arrondissement. — Aujourd'hui, jeudi 14 mars, heures précises du soir, aura lieu une conférence publique et gratuite dans une salle de la mairie, rue de la Charité.

M. Bard, docteur en médecine, traitera de l'Allaitement et de l'Hygiène de la première enfance.

Le service d'inspection des viandes de boucherie a opéré les saisies indiquées ci-après pendant le mois de février 1882 :

2 vaches 1/2, 4 chevaux, 6 porcs, 4 veaux, 12 moutons, 3 chèvres, 1 chevreau, 163 kilos de viandes fraîches, 133 abats d'espèces diverses.

L'inspection des viandes foraines a porté sur 155,563 kilos, divisés ainsi : Viandes fraîches 97,483 kilos ; viandes salées 58,370 kilos.

Sou des Ecoles
Salle de la Perle, soirée du 13 mars :
Produit de la quête..... 24 f. 40
Remise de M. Benze..... 21 »
Reliquat..... 25 »

Frais..... 21 »
Reste net..... 24 65

Cette somme a été versée au trésorier du premier arrondissement.

La commission adresse ses plus vifs remerciements à la sympathique chorale des dames la Nouvelle Alliance, directeur M. Moley ; à nos amis Constant, Manginot, Vautier, Pélissier, B. G. Charvet, Boresse, Morand, Baron.

Toute notre gratitude à nos amis infatigables, Bernel et Samier, dont le dévouement est connu de tous, ainsi qu'aux charmantes quêteuses et dévouées quêteuses ; merci à tous ceux qui ont apporté leur bienveillant concours et leur obole.

N'oublions pas la Presse républicaine pour la publicité qu'elle a bien voulu accorder et qui a puissamment contribué au succès de nos petites fêtes.

Enfin, au sympathique chef d'établissement, M. Benze.

Pour la commission,
J. GARNIER, COUSIN, DESMARD.

Société des amis de la liberté
La Société a l'honneur d'informer ses nombreux amis que son grand bal de nuit, paré, masqué, travesti, aura lieu le samedi, 18 mars, dans les salons de M. Fredouillier, rue Duguesclin, 167.

Rien ne sera négligé pour donner à cette fête tout l'éclat désirable.

Une quête sera faite au profit d'une œuvre démocratique.

Le secrétaire, Tony QUINON.
P.-S. — MM. les membres actifs et honoraires sont convoqués d'urgence à l'assemblée générale, qui aura lieu le vendredi, 17 courant, à 8 heures et demie du soir, au siège de la Société, café du Globe, place de la Croix-Rousse, 6.

Réunion générale des adhérents à la Société fraternelle lyonnaise des anciens soldats d'infanterie de marine, le samedi 18 courant, à neuf heures du soir, au siège social, rue de Jussieu, 46.

ORDRE DU JOUR :
Réception des nouveaux adhérents. — Versement de la cotisation. — Communications diverses.

Le président, CHAIX.

Bal des Charpentiers
La commission exécutive convoque tous les membres de la corporation faisant partie de la délégation, tels que porteurs de

listes de souscription, et tous les commissaires pour le bal, à une réunion privée qui aura lieu samedi prochain, 18 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Fichet, angle de la rue Chaponay et de la rue Moncey, 51.

ORDRE DU JOUR
Tout porteur de liste est prié de rendre compte de sa feuille de souscription.
Chaque commissaire est invité d'urgence à se rendre à cette réunion pour l'organisation qu'il se rend responsable.

La Commission,
FERRARD, MONY, J. GONTARD.

Les membres de la société d'encouragement à l'enseignement laïque du Grand-Trou sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 16 mars courant, à huit heures précises du soir, au siège social, rue de Vienna, 116.

ORDRE DU JOUR :
Rentrée des cotisations. — Communications diverses.

Le Président, Le Secrétaire,
REVY, CHAPIER.

Nota. — Les personnes qui désireraient faire partie de la Société sont priées de venir prendre connaissance des statuts et de se faire inscrire au siège social, rue de Vienna, 116.

Banque de Lyon et de la Loire
Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

« Aux termes du projet du Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :

« 1^{re} En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0..... 32
« 2^e En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0..... 40

« Soit espèces, 0/0..... 42
« 3^e En actions, libérées de 500 fr. et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0..... 42

« Soit espèces et titres, 0/0..... 84
« Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par le Crédit de Paris, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

« La nouvelle Société sera constituée au capital de 50 millions, y compris les actions libérées.

La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

DÉPARTEMENTS
LOIRE
COUR D'ASSISES DE LA LOIRE
Audience du mardi 14 mars

Première affaire. — Antoine Guillaumont, 33 ans, né à Saint-Flour (Puy-de-Dôme), ouvrier terrassier, ayant demeuré en dernier lieu aux Noës (Loire), est accusé d'un vol qualifié commis dans la nuit du 17 au 18 janvier 1882, avec les circonstances aggravantes que le vol a été commis la nuit, dans une maison habitée et avec effraction.

M. Brocard, substitut du procureur de la République, soutient l'accusation ; la défense est présentée par M. Rony, avocat à Montbrison.

Reconnu coupable, avec l'admission de circonstances atténuantes, Guillaumont est condamné à trois mois de prison.

Deuxième affaire. — Claude Charrier, 46 ans, marchand de vins, demeurant à Yverand (Saône-et-Loire), est accusé d'avoir fabriqué quatre billets faux.

L'accusé ne sait ni lire ni écrire et faisait faire les billets par sa fille.

Il résulte de l'interrogatoire des témoins que Charrier n'a pris que les signatures des personnes qui lui devaient de l'argent, et toujours pour des sommes moins fortes que celles qui lui étaient dues.

La défense, présentée par M. Auboyer, avocat à Roanne, fait ressortir la naïveté avec laquelle agissait l'accusé. Il n'avait ni l'intention de tromper, ni de nuire, puisqu'il n'agissait ainsi que pour rentrer dans ce qu'il lui était dû, ne sachant pas mal faire.

Charrier a été acquitté.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Le Journal officiel annonce que les électeurs du Chambon-Feugerolles (Loire), sont convoqués pour le 2 avril, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

ACCIDENT SUIVI DE MORT
Ce matin, vers 5 heures, on a trouvé dans la cour de la maison portant le n. 49 de la rue de Chappes le cadavre du nommé Montemard, âgé de 24 ans, né à Dunnières (Haute-Loire).

Le sieur Montemard avait à sa fenêtre une cage contenant un oie, et c'est probablement en voulant accrocher la cage qu'il sera tombé du 3^e étage dans la cour, la fenêtre étant à niveau du plancher, sans appui ni barrière.

ISÈRE
Grenoble. — La Chambre syndicale des ouvriers maçons, plâtriers et cimentiers, nous prie d'insérer la communication suivante :

MM. Paturol et Rey, entrepreneurs des travaux de génie, ayant donné leur adhésion aux conditions demandées par la Chambre syndicale ouvrière, leurs chantiers seront ouverts aux ouvriers, ce qui termine la grève, quoique les entrepreneurs des abattoirs n'aient pas encore signé.

La Chambre syndicale nous prie aussi de remercier en son nom les personnes qui ont daigné souscrire en faveur des ouvriers maçons, plâtriers et cimentiers en grève.

Elle invite aussi les dépositaires de listes d'avoir la bonté d'en donner avis à la Chambre syndicale, ou de déposer le montant des sommes souscrites au bureau d'embauche, restaurant Bard, place de Gordes.

Voici toutes les listes parvenues à ce jour :

MM. Clohe, 2 fr. ; Masquetti, 5 fr. ; Barbès, 5 fr. ; les ouvriers charpentiers, 16 fr. ; colporteurs et polissoirs, 20 fr. 50 ; les ouvriers peintres, 22 fr. 75 ; le café Albanet, 6 fr. 50 ; les maçons d'Uriage, 17 fr. ; le café Barru, 8 fr. ; les ouvriers ébénistes, 3 fr. 50 ; d'autres ébénistes, 9 fr. 35 ; Chamoux, restaurateur, 5 fr. ; Badini, 1 fr. ; un inconnu, 1 fr. ; François, 5 fr. ; un maçon, 3 fr. ; les galochers, 6 fr. 10 ; les ébénistes, 3 fr. ; Mme Berges, cafetière, 1 fr. 45 ; restaurant Bonnet, 4 fr. ; café Morel, rue du Lycée, 0.85 c. ; les charbons et forgerons de M. Dumolard, 2 fr. 50 ; les ouvriers de l'usine à gaz, 12 fr. ; les ouvriers charpentiers, 6 francs ; le café qui rue de Bonne, 4 francs 30 ; le café Finet, 6 francs 65 c. ; Simonnet, à Uriage, 10 fr. ; Didier, à Uriage, 50 c. ; les ouvriers métallurgistes, 30 fr. ; Collin Borin, 5 fr. ; P. Fanton, 5 fr. ; les mégissiers des Anglais, 9 fr. 75 ; les palissonniers des Anglais, 9 fr. 75 ; les ouvriers de M. Joly, 44 fr. 50 ; les ouvriers de M. Vacher, 61 fr. 50 ; le café de l'Industrie, 11 fr. 50 ; Simonnet, 1 fr. ; les teinturiers de M. Teyret, 5 fr. 40 ; Lette Vigliani, 3 fr. 50 ; le café Guimet, 1 fr. 25 ; le restaurant Chassigneux, 20 cent.

Les personnes qui auraient versé des listes dont le montant ne serait pas ci-dessus sont priées d'en avertir la Chambre syndicale, rue Saint-Laurent, 42.

Le Secrétaire, M. JACQUET.

UNE QUESTION GRAVE
On s'entretient beaucoup à Grenoble d'une réunion-concert qui aurait eu lieu lundi soir au cercle catholique de la rue Haro. On assure qu'après un discours violent de l'ancien préfet du Seize-Mai, Lavyand, avocat au barreau de notre ville, les cris de : « Vive le Roi ! » auraient été poussés.

Le général de division d'Arles, qui s'est déjà compromis au 14 juillet dernier, assistait à cette manifestation ainsi que plusieurs officiers en civil.

Ce grave incident se produisant après le scandale fait par le magistrat diffamateur, Teissière Senex, préoccupe et surexcite au dernier point l'opinion publique.

VOL DANS UN TRAIN
Hier soir, M. Campan, cantinier au 4^e génie, à Grenoble, revenait de Lyon par le train de 6 heures 14 minutes et se trouvait dans un wagon de 3^e classe.

A la gare de Bourgoin, un inconnu monta dans son compartiment. M. Campan s'étant endormi, son compagnon de voyage en profita pour lui voler sa montre et sa chaîne en or, estimée à 800 fr.

L'audacieux coquin descendit ensuite du wagon à Saint-André-le-Gaz, au moment où sa victime se réveillait.

Ce n'est qu'après le départ du voleur, que M. Campan s'aperçut que sa montre lui avait été enlevée.

Une enquête est ouverte.

Une bande de petits gamins, étrangers au pays, ont été trouvés hier, implorant la charité publique dans les rues.

Ils ont été rendus à leurs parents avec injonction à ceux-ci de quitter Grenoble dans les vingt quatre heures.

NOMINATION
M. Fernel est nommé percepteur à Bourbon-Lancy, et M. Moureaux à la Côte-St-André (Isère).

ÉCHO DE LA TRONCHE
Avant hier soir, la fanfare l'Echo de la Tronche offrait son concert annuel à ses membres honoraires.

L'Orphéon de Grenoble, sous la direction de son chef distingué, M. Dupuy, plusieurs amateurs et quelques artistes de notre troupe théâtrale prétaient leur bienveillant concours à cette fête de famille.

Nous n'entrerons pas dans les détails du programme, mais disons tout de suite que la vaillante fanfare a été chaleureusement applaudie et que sous la direction de son chef habile, M. Welsch, elle a exécuté d'une façon magistrale : *Esprons, valse* ; les *Huguenots* et un *allegro*.

Quant à l'Orphéon, son éloge n'est plus à faire.

La *Veuve aux Camélias* a été fort bien interprétée par M. Demons, Mmes Claës et Durand.

En somme, la soirée a été très brillante et chacun en gardera un bon souvenir.

VIENNE — Nous apprenons qu'à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars, quelques banquets auront lieu dans notre ville pour saluer le souvenir de la Commune.

THÉÂTRE
Une bonne nouvelle.
On nous annonce pour dimanche prochain *Quatre-vingt-treize*, le drame que Paul Meurice a tiré du grand et beau roman de Victor Hugo.

DROME
Romans. — Dans l'assaut d'armes qui a été donné dimanche dernier, au théâtre de Romans au bénéfice des pauvres, la recette a été des plus fructueuses, aussi a-t-elle produit 150 fr. qui seront versés entre les mains du bureau de bienfaisance.

Nos félicitations les plus sincères aux organisateurs de ce meeting d'assaut d'armes, ainsi qu'à tous les amateurs qui ont prêté leur concours.

Bourg-de-Péage. — Nous apprenons avec regret que M. Charles Massant vient de donner sa démission de maire de Bourg-de-Péage.

La démission n'est basée, nous assure-t-on, que sur des raisons personnelles.

Nous avons l'assurance que M. le préfet appréciera la situation et tentera tout pour faire revenir M. Massant sur sa détermination.

M. Massant est un administrateur distingué et jouit de la sympathie de toute la population.

INVITATION AMICALE
Les hommes de la classe 1874, ou ceux faisant partie de cette classe, de Romans et de Bourg-de-Péage, sont priés de vouloir bien se rendre dimanche 19 mars, à deux heures de l'après-midi, au café du chemin de fer, chez M. Clément.

ORDRE DU JOUR :
Fixation de la date d'un banquet fraternel.

BOURSE DE PARIS
Du 15 mars 1882

3 0/0 Franç. 83 90 Union génér. ...
3 0/0 Amort. 84 23 Crédit de Fr. ...
3 0/0 Id. n. 84 23 Foncière lyonn. ...
5 0/0 Franç. 116 50 Banque ottom. 740 ...
5 0/0 Italien. 87 55 Banq. autrich. 535 ...
6 0/0 Turc. ex. 87 55 Banq. hongr. 535 ...
6 0/0 Turc. 87 55 Autrichien. 535 ...
6 0/0 Egypt. 77 50 Lombard. 307 ...
B. de France 5160 Saragosse. 535 ...
Crédit foncier 1603 Nord d'Esp. 616 ...
Crédit mobil. 610 Suez. 2477 ...
Crédit lyonn. 795 Paris-L.-M. 4745 ...
Mobilier esp. 627 Consolidés. 401 1/4

BOURSE DE LYON
Du 15 mars 1882

3 0/0 Franç. 84 10 Suez. 2477 ...
3 0/0 Amort. 84 40 Foncière lyonn. 530 25 ...
3 0/0 Id. n. 84 40 Ville de Lyon 91 75 ...
5 0/0 Franç. 116 50 Vil. Paris 65. 515 ...
5 0/0 Italien. 88 50 Vil. Paris 71. 391 ...
Dette turque. 41 60 Rhône-et-L. 570 ...
Dette Egypt. 77 50 Croix-Rouge. 307 ...
Mobilier franç. 627 Domb. S.-E. 385 ...
Crédit lyonn. 795 Gaz de Lyon. 535 ...
Union génér. 83 90 Gaz S.-et-L. 535 ...
B. Lyon-Loire 5160 F. Terrenoire 535 ...
Mobilier esp. 625 L'Horme 535 ...
Banque ottom. 740 Le Creusot. 1645 ...
Pays autrich. 535 Acier. Marin. 630 ...
S. Lyonnaise 610 Mines Loire. 225 ...
P. L.-M. 4745 Montrambert 940 ...
Chemin aut. 640 St-Etienne. 266 ...
Lombard. 307 Roche-Gier 66 ...
Saragosse. 535 Roche-Firm. 1400 ...
Nord d'Esp. 622 50 Cie Abattoirs ...

DERNIÈRE HEURE

ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER
Tarascon, 15 mars.

La nuit dernière, vers une heure du matin, au moment où le train 65, venant de Lyon, allait arriver en gare de Tarascon, un individu resté inconnu a tenté d'assassiner M. Savignol, de Béziers, qui se trouvait dans un coupé.

Armé d'un revolver, il en déchargea quatre coups à bout portant sur ce dernier, puis, croyant sa victime morte, essaya de la dévaliser.

Il put s'emparer d'une somme de 250 francs et s'esquiva sans avoir été aperçu.

Quoique les blessures de M. Savignol soient d'une certaine gravité, elles ne mettent pas ses jours en danger.

La justice a commencé une enquête. Espérons que le coupable ne tardera pas à tomber entre ses mains.

LA CONCILIATION
Paris, 15 mars.

On nous annonce qu'une entrevue aurait eu lieu entre M. Gambetta et M. Clémenceau. La conversation aurait été fort longue et le résultat serait gardé secret.

ENTERREMENTS CIVILS
Aujourd'hui jeudi 14 courant, à 2 h. 3/4 auront lieu les funérailles de

Charles DONDON
Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Sébastien-Gryphe, 71, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

BULLETIN OUVRIER
Cordonnerie Lyonnaise ouvrière. — Toute la corporation est convoquée à une réunion générale publique dimanche 19 mars, à 2 h. précises, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11.

ORDRE DU JOUR :
1^o Rapport sur l'entrevue des délégués avec MM. les patrons ;
2^o Rapport des délégués de Paris et de la province ;
3^o Décision sur la question définitive de la grève.

Sur l'importance de l'ordre du jour, la commission exécutive de la grève fait un appel définitif à la corporation.

Les questions qui seront discutées étant décisives et de la plus haute importance.

La Commission exécutive de la grève.

Chambre syndicale des ouvriers peintres en voitures de la région lyonnaise. — Le conseil syndical informe MM. les patrons qu'ils peuvent adresser leurs demandes d'ouvriers au siège provisoire, chez le citoyen Simond, rue Sainte-Elisabeth, 290.

Les adhésions sont reçues tous les soirs de 8 à 10 heures.

Le Secrétaire, CAVAILLON.
Nota. — On demande un ouvrier peintre pour le dehors.

Chambre syndicale des chaudronniers en fer et similaires. — Citoyens, les membres du conseil d'administration, les collecteurs ainsi que la commission de contrôle sont convoqués d'urgence dimanche 19 mars, 2, quai des Célestins, angle de la rue Port du Temple, café Belard.

Le Secrétaire, CHAZALON.

Aux ouvriers menuisiers. — Les ouvriers menuisiers du deuxième arrondissement sont convoqués à la réunion privée, qui aura lieu le vendredi, 17 mars, à huit heures du soir, chez le citoyen Jacquet, place Saint-Michel.

ORDRE DU JOUR :
1^o Question concernant la corporation. — 2^o Inscription des nouveaux adhérents.

Le Secrétaire de s'rie, FILLIAT, JEUNE.

Demande d'emploi
Un jeune homme de 20 ans, bonne référence, désirent un emploi de comptable. S'adresser au bureau du journal.

Feuilleton du REVUE LYONNAISE
124

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR
XAVIER DE MONTMÉLAIN

DEUXIÈME PARTIE
Le Prince Totor

(Suite.)

Nous savons que la Fauvette avait adressé à l'administration de la Salpêtrière une demande dans le but d'obtenir que sa tante aveugle vint passer quelques semaines auprès d'elle.

La réponse ne pouvait tarder et serait certainement favorable, en l'absence de tout motif valable de refus.

Si triste que fût en ce moment la blonde orpheline, il lui semblait que la présence de la septuagénaire dans sa chambrette avec elle un peu de mouvement et l'empêcherait de se livrer sans cesse à la même pensée.

Enfin, la lettre attendue arriva. La permission était accordée.

Lucile, presque joyeuse, prit aussitôt un fiacre, alla chercher sa tante et l'installa près d'elle.

L'aveugle oubliait son infirmité et bénissait Dieu et sa nièce...

Elle avait loué une mansarde dans une vieille maison de la rue de Miramini, et elle pleurait presse sans cesse en regrettant ceux qu'elle aimait et en s'effrayant des malheurs qu'elle prévoyait pour eux.

Le jour, elle sortait le moins possible.

Le soir, elle venait passer devant l'hôtel, interrogeant du regard, par dessus la haute muraille, les fenêtres de sa chère maîtresse.

Puis elle gagnait les Champs Élysées, l'avenue Gabriel, et s'arrêtait en face du jardin dans lequel si souvent jadis elle promenait la petite Hélène, et qui maintenant lui faisait l'effet du paradis perdu.

Elle avait écrit à la duchesse quelques lignes humbles et respectueuses, lui donnant son adresse et la suppliant de plaider sa cause auprès de M. de Chaslin et d'obtenir pour elle l'autorisation de revenir à l'hôtel.

Jeanne, au

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à vue	

LAITIÈRES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 1.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.
Constituée par acte de M^e Chardenet, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL :
LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.
Soit 125 fr. à verser comme suit :
25 fr. en souscrivant ;
50 fr. à la répartition ;
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

Chaque action donne droit :
1^o A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2^o A 500 par an sur les sommes versées ;
3^o A 70 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Soc. etc., après prélèvement de la réserve et des 50 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A LYON, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars
NOTA. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Rapports.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

GUÉRISON

prompte, sans mercure des Maladies Secrètes et des Affections de la Peau par le ROB SAVARESI. S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rousse, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Remorsé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, 27.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

MALADIES DES FEMMES

Les dérèglements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

Ce s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, THOM LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

GUÉRISON RADICALE

et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les Capsules Quet. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injection Quet, hygiénique, préservatrice et infaillible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

L'AVENIR

par les Cartes et les Lignes de la main. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STÉPHANIE

A VENDRE

D'OCCASION

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts

S'adresser, 24, quai de la Guillotière, de 10 h. à 11 h.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 15, Lyon

CORRESPONDANCES

INJECTION BARRAJA

vraie infaillible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.

Cours Lafayette, 115, Lyon

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce.

S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellevue).

Bonnes références.

A VENDRE

ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

M^{me} HERMANN

Avenir par les cartes, r. Vauban, 54

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

82, rue de l'Arbre-Sec, LYON

LEÇONS

d'Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

F^s DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7

Tailleur à Façon

Réparations en tous genres

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

J'OFFRE

de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Beyers, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

VOULEZ-VOUS

guérir votre rhume, prenez le Régime homéopathique de Dr Schismann, 90 c. la boîte de 400 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

MAISON DE LA BELLE JARDINIERE DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous content tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTHARD, 12, rue Confort. DÉTAIL : Pharmacie MAZARD et DALOZ, 44, rue d'Algérie. — Pharmacie POTHEIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broches. — A GRENOBLE, pharm. Chatrouse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr

EN VENTE à l'Agence V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.

DÉPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 46 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. encr. noire 25 fr.
N° 3 ministe 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

PASTILLES INDIENNES

du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou qui se termine, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, Pharmacie BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60, à LYON.

Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 3 juillet 1884. — Garantie sans succès. — INFAILLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, les coliques, les congestions cérébrales, les ophthalmies, les douleurs de reins, les fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

40^e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE
6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Melior — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticoles — Gazette agricole — Monde agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnais.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Macon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux avisés pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

Ray Lory